

Capbreton

Magazine municipal

n° 137

Mai
2014

Numéro spécial



Le nouveau conseil municipal



Je remercie chaleureusement les Capbretonnaises et les Capbretonnais qui nous ont renouvelé leur confiance.

Nous continuerons à travailler au service de tous, sans exclusive.

Le nouveau conseil municipal vous est présenté dans cette édition spéciale.

Avec l'ensemble des élus, et notamment mes huit adjoints, nous aurons à cœur de servir l'intérêt général et le bien commun.

Les structures intercommunales sont également installées.

Félicitations à notre collègue du conseil, Éric Kerrouche, pour sa réélection à la présidence de la Communauté de communes

Maremne Adour Côte Sud et à Jean-Pierre Dufau, député des Landes et ancien maire de Capbreton, qui reste président du Sivom.

Le rôle de l'intercommunalité va grandissant et nous savons pouvoir compter sur eux pour bâtir ensemble un espace de solidarité et un projet de territoire porteur d'avenir.



Patrick Laclédère
Maire de Capbreton

De gauche à droite

1^{er} rang : Jean-Marie Marco, Christine Jaury-Chamalbide, Louis Galdos, Nelly Bétaille, Patrick Laclédère, Éric Kerrouche, Céline Ferreira, Alain Marron, Christine Toulan-Arrondeau

2^e rang : Alexandre Lux, Bastien Roques, Josette Mouric, Jean-Yves Sorin, Louissette Roques, Christophe Carrey, Véronique Pujol, José Vergès, Jean-Marc Gibert

3^e rang : Alain Bisbau, Nathalie Castets, Françoise Agier, Éric Callamand, Maïté Saint-Pau, Patrice Trouvé, Laura Morichère, Pierre Cambon, Marie-Pierre Dupouy, Françoise Petit, Christian Pétrau

www.capbreton.fr



Le maire et son équipe

Le maire ne travaille pas seul, mais en équipe. Il a des adjoints (dont le nombre et la liste sont votés en conseil municipal) et désigne des conseillers municipaux délégués. Le bureau municipal est composé du maire et des adjoints, ainsi que des délégués dans sa version élargie.

Le rôle du conseil municipal

Les conseillers municipaux sont renouvelés tous les six ans, le nombre d'élus varie selon la population de la commune.

À Capbreton, 29 élus sont répartis en fonction du résultat des élections : 23 élus pour la liste "Capbreton Ensemble" menée par Patrick Laclédère (53,77%) et 6 élus pour la liste "Vivons Capbreton" menée par Nathalie Castets (46,23%).

Ces élus choisissent ensuite celui qui deviendra le maire de la commune lors de la première séance du conseil municipal. Au cours de cette séance d'installation qui s'est tenue le 29 mars, c'est Patrick Laclédère qui a été élu maire de Capbreton.

Le conseil municipal représente les habitants et règle les affaires de la commune. Il vote le budget nécessaire au financement des actions engagées. Le conseil exerce ses compétences et détermine les orientations en matière de services publics, travaux, gestion du patrimoine, etc. en adoptant des délibérations (les mesures votées). Il forme des commissions qui étudient et débattent sur les dossiers et désigne ses représentants dans les différents organismes partenaires. Un règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement du conseil municipal et organise l'expression politique des différents groupes d'élus (majorité et opposition).



Les adjoints au maire

Huit adjoints ont été désignés par le conseil municipal pour épauler Patrick Laclédère dans ses missions.



Nelly Bétaille, 1^{re} adjointe : culture, communication et tourisme



Éric Kerrouche : urbanisme et développement économique



Céline Ferreira : éducation, jeunesse et famille



Louis Galdos : sports et loisirs



Christine Jaury-Chamalbide : action sociale et seniors



Alain Marron : travaux et quartiers



Christine Toulan-Arrondeau : administration générale et finances



Jean-Marie Marco : environnement

➔ Les fonctions du maire



Le maire a désigné Nelly Bétaille comme 1^{re} adjointe. C'est elle qui le remplace en son absence.

Les pouvoirs et devoirs du maire sont définis par le Code général des collectivités territoriales. Ses responsabilités sont les mêmes, quelle que soit l'importance de la commune et de ses services.

Le maire est l'**agent exécutif de la commune**. Il convoque le conseil municipal dont il est le président. Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal. Il propose le budget, planifie les dépenses, passe les contrats et marchés publics.

Il est **chef de l'administration** communale. Il recrute le personnel et organise les services municipaux. Il est assisté des agents de la ville qui concourent à la mise en œuvre de l'intérêt général.

Il est secondé par ses adjoints qui, par délégation, exercent des fonctions précises.

Il est également **agent de l'État**, chargé de l'état-civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement pour le service national.

En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile. Dans ce cadre, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

Les conseillers municipaux délégués

Sept conseillers municipaux ont reçu une délégation pour exercer une mission précise auprès des adjoints ou du maire.



Françoise Petit : logement social



Jean-Marc Gibert : associations, fêtes et cérémonies



Louise Roques : commerce et marché



Christophe Carrey : citoyenneté et démocratie



Françoise Agier : développement durable et transition énergétique



Jean-Yves Sorin : sécurité publique, sécurité des ERP* et sécurité des plages
*(établissements recevant du public)



Christian Pétrau : économie sociale et solidaire

Les commissions municipales

Leur rôle est d'instruire les dossiers mis à l'ordre du jour du conseil municipal. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, leur composition respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Le maire est président de droit des commissions qui émettent un avis consultatif.

Le conseil municipal a décidé de constituer huit commissions générales, correspondant aux délégations des adjoints.

- ➔ Culture, communication et tourisme
- ➔ Urbanisme et développement économique
- ➔ Éducation, jeunesse et famille
- ➔ Sports et loisirs
- ➔ Action sociale et seniors
- ➔ Travaux et quartiers
- ➔ Administration générale et finances
- ➔ Environnement



MACS : programme 2014-2020

Les élus communautaires

Patrick Laclède
Nelly Bétaille
Éric Kerrouche
Céline Ferreira
Louis Galdos
Nathalie Castets

Éric Kerrouche est reconduit à la présidence de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud. Elle regroupe 23 communes et 51 délégués communautaires.

Trois objectifs

- Créer 1 000 emplois dans le secteur privé en dynamisant les zones d'activités et en innovant pour l'emploi.
- Baisser collectivement de 10 à 15% les dépenses de fonctionnement des communes et de la communauté par la mutualisation de services supports, la création de services communs et la production localisée d'énergie renouvelable.



- Investir dans des projets et équipements structurants.

Six priorités :

- L'emploi.
- La mobilité et les transports.
- Un fonds d'investissement pour baisser nos coûts de fonctionnement et aller plus vite vers la transition énergétique.
- Investir pour l'accompagnement de nos aînés dépendants et garantir le maintien à domicile.
- Réaliser des équipements sportifs structurants.
- Internet haut débit et nouvelles technologies.

« Avec les maires des 23 communes du précédent mandat, nous avons défini une feuille de route claire, cohérente et soutenable. Nous mettrons tout en oeuvre pour réaliser ce programme. Avec la réforme des collectivités, les intercommunalités sont amenées à se développer encore plus. Nous saurons relever ce défi en tenant compte des spécificités de chaque commune et toujours dans l'intérêt de notre territoire. »

Éric Kerrouche
Président de MACS

Les 23 communes de MACS



Les compétences de la communauté

- Développement économique
- Informatique mutualisée, haut débit, très haut débit, numérique éducatif
- Aménagement de l'espace communautaire et entretien de la voirie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence déléguée au SITCOM)
- Actions sociales : aide à domicile, transport et accompagnement
- Restauration collective
- Accueil des gens du voyage
- Culture
- Sport

La commune de Capbreton a fait le choix d'une communication écoresponsable. Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé par une imprimerie "Imprim'vert".

Magazine municipal N°137 - Mai 2014 - Numéro spécial. Ce numéro a été tiré à 11 000 exemplaires.

Directeur de la publication : Patrick Laclède.

Codirecteur de la publication : Nelly Bétaille.

Réalisation : Agence Caractères 05 58 91 40 40 - Saint-Paul-lès-Dax.

Photos : Mairie de Capbreton, MACS, Patrick Valteau, agence Caractères